GAZ VEVEY GAZ AIGLE GAZ COSSONAY

SCHEMA DE PRINCIPE POUR INSTALLATION INTERIEURE DE 100 MBAR A 5 BAR

Jusqu'à 70 kW

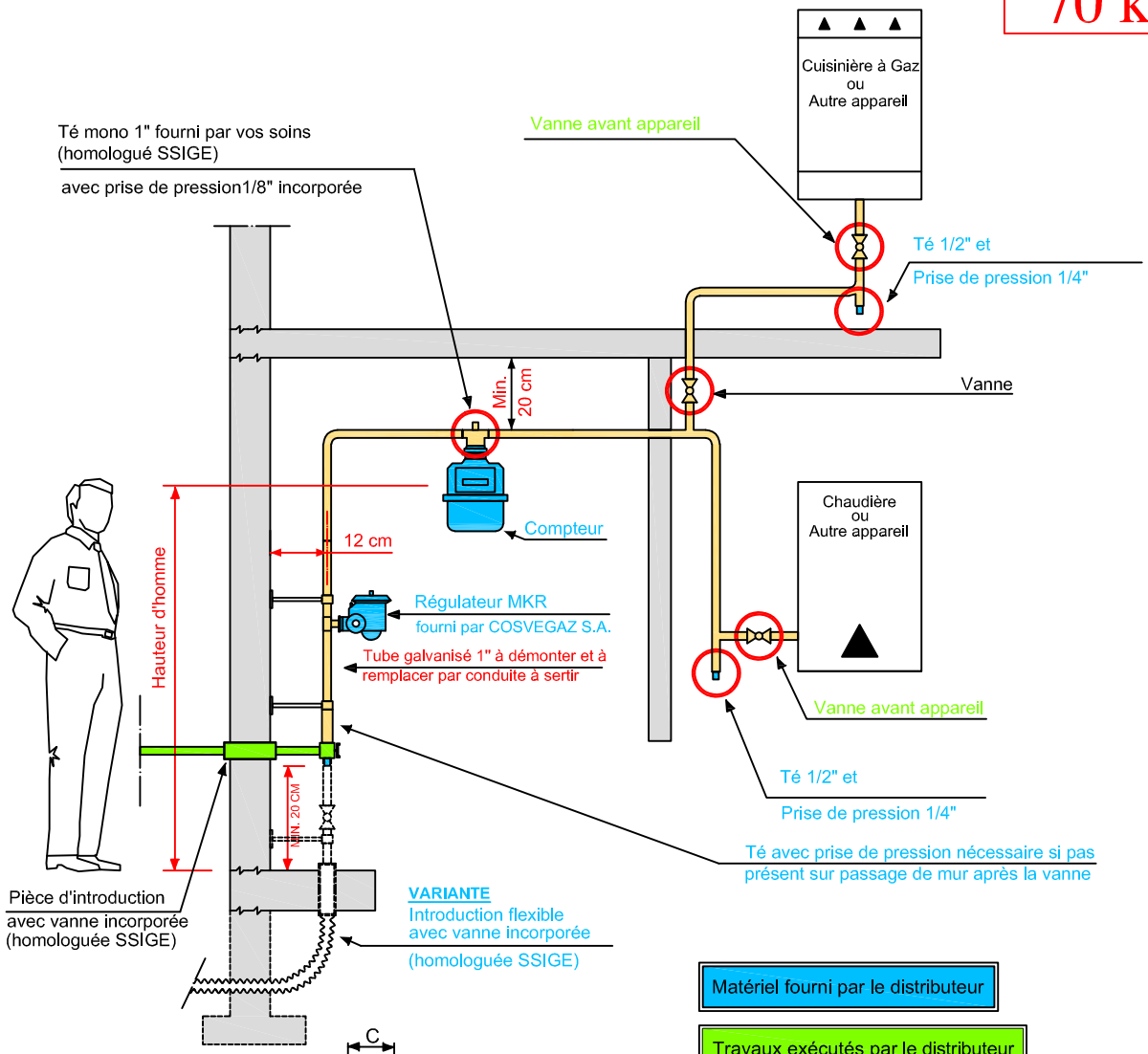

Matériel fourni par le distributeur

Travaux exécutés par le distributeur

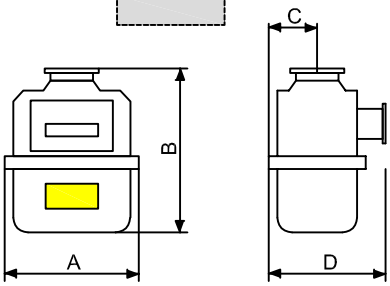

Cotes en mm.

DONNEES	A	B	C	D
G 2.5 à G 4	240	280	100	210
G 6	280	340	120	230

Compteur et régulateur installés par nos soins lors de la MISE EN SERVICE

Remarques

- L'emplacement du compteur, les ouvertures d'aération, les mesures anti-feu, doivent être conformes aux directives de la SSIGE
- La mise en service de l'installation ne pourra se faire qu'en présence du fournisseur de l'appareil ainsi que du distributeur
- La date et l'heure de la mise en service nous seront communiquées par l'installateur au **MINIMUM 4 JOURS A L'AVANCE PAR TELEPHONE, FAX OU E-MAIL**
- L'heure de la pose du compteur et de la mise en service sera fixée par le distributeur de gaz (CICG, CVG, SGPR)
- Le compteur doit être facilement accessible et posé à hauteur d'homme

BT / Octobre 2017

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ SA / SOCIÉTÉ DU GAZ DE LA PLAINE DU RHÔNE SA / COSVEGAZ SA

AV. GÉNÉRAL-GUISAN 28 – CP – CH-1800 VEVEY – TÉL. 021 925 87 87 – FAX 021 925 87 88 – info@holdigaz.ch – holdigaz.ch